

LETTRE RECOMMANDEE AR

Objet : Territoire de Marseille Provence
DSP EAU 13/222. Régularisation servitude
Allée du Collet de Lèbre
13180 Gignac-la-Nerthe

N/réf : S 2063 CX
Affaire suivie par : Bruno NISS
Tel : 04.91.57.60.24
Mail : bruno.niss@eauxdemarseille.fr

PJ : 5

Madame Martine VASSAL
Présidente
Métropole Aix-Marseille Provence
Les Docks Atrium – 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Marseille, le

- 2 NOV. 2020

A l'attention de Monsieur Jean-Marc MERTZ
Directeur de Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille Provence

Madame la Présidente,

La parcelle située Allée du Collet de Lèbre 13180 Gignac-la-Nerthe, cadastrée section AW numéro 106, appartenant à Monsieur Jean-Paul SEGUI est alimentée en eau potable par une conduite publique en PEHD de diamètre 51/63 mm la traversant mais n'ayant jamais fait l'objet d'une convention de servitude.

Afin de régulariser cette situation, nous vous avons soumis, le 15 septembre 2020, le projet de procès-verbal de constitution de servitude que nous avons élaboré et pour lequel vous nous avez donné votre accord par mail du 23 septembre 2020.

Ce procès-verbal ayant été régularisé, tant par Monsieur Jean-Paul SEGUI que par nos soins, nous vous adressons lesdits documents établis en 5 exemplaires aux fins de signature dont vous voudrez bien nous faire retour, ainsi que la fiche de renseignements du Service de la Publicité Foncière Aix-en-Provence 2 (CERFA DGFIP 3233-SD).

Ainsi que nous en avons convenu, nous laissons le soin à vos services de transmettre ce dossier au notaire de la Métropole AMP en vue de la rédaction de l'acte de servitude correspondant et enregistrement de ceux-ci auprès des services de publicité foncière.

Une fois régularisée, une copie de l'acte notarié devra obligatoirement nous être transmise, faute de quoi nous ne serons pas en mesure de respecter nos obligations contractuelles prévues à l'article 70 du contrat de délégation de service public de l'eau.

Nous vous rappelons que les frais d'actes et d'honoraires sont à la charge de la collectivité bénéficiaire de ces servitudes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Marie-France BARBIER


Directrice Générale

Copie lettre + PJ à : dea.dgece.marseilleprovence@ampmetropole.fr et jean-marc.mertz@ampmetropole.fr

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
AIX-EN-PROVENCE 2**

**Demande de renseignements n° 1324P02 2020H7823 (95)
déposée le 21/04/2020, par la Société EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Réf. dossier : HF GIGNAC NERTHE AW 106

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 01/04/2001
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/04/2001 au 10/07/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 2 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 11/07/2019 au 21/04/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A AIX-EN-PROVENCE 2, le 22/04/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Remi VITROLLES

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 10/07/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 05/12/2014	Référence d'enlèvement : 1324P02 2014P6816	Date de l'acte : 13/11/2014
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : NOT PETROLESI CROS / MARIGNANE		

Disposition n° 1 de la formalité 1324P02 2014P6816 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes				Date de naissance ou N° d'identité
2	JACQUES				08/10/1923
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes				Date de naissance ou N° d'identité
1	FOURBET				26/10/1949
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	GIGNAC-LA-NERTHE	AW 106		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 165.000,00 EUR

Complément : Disposante, veuve PIGET, décédée le 28/05/2014 laissant la bénéficiaire seule héritière.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 28/01/2015	Référence d'enlèvement : 1324P02 2015P530	Date de l'acte : 30/12/2014
	Nature de l'acte : DONATION		
	Rédacteur : NOT PETROLESI CROS / MARIGNANE		

Disposition n° 1 de la formalité 1324P02 2015P530/UD1 :

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	FOURBET	26/10/1949

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 10/07/2019

Disposition n° 1 de la formalité 1324P02 2015P530/UDI :

Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes				Date de naissance ou N° d'identité
2	SEGUI				28/09/1972
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	NP	GIGNAC-LA-NERTHE	AW 106		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufuit en indivision US : Usufuit

Prix / évaluation : 99.000,00 EUR

Complément : Réserve d'usufruit; Réserve du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 5 pages y compris le certificat.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
AIX-EN-PROVENCE 2
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Téléphone : 0442375446
Télécopie : 0442375475
Mél. : spf.aix-en-provence2@dgfip.finances.gouv.fr**

**Société EAU DE MARSEILLE METROPOLE
25 RUE EDOUARD DELANGLADE
13291 MARSEILLE CEDEX 6**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Date : 22/04/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1324P02 2020H7823

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 21/04/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPOSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
43	GIGNAC-LA-NERTHE	AW 106		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 05/12/2014	références d'enlissement : 1324P02 2014P6816	Date de l'acte : 13/11/2014
	nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 28/01/2015	références d'enlissement : 1324P02 2015P530	Date de l'acte : 30/12/2014
	nature de l'acte : DONATION		